

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le seize mai, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, Maire ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtizia, VALENTIN Pierre

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESSA Marie, GERNAIS Benjamin LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PILLET Isabelle à PAGNOD Pascale ; de VIGNY Gérald à POCHAT-BARON Pascal ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Maryse BOCHATON est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 23
Représentés : 3
Votants : 26

Délibération n° D2024_042- FINANCES

Demande de subvention au conseil départemental au titre du produit des amendes de police

Le produit des amendes de police est réparti par le Conseil départemental au titre des travaux de sécurisation de la voirie, de sécurité des trottoirs aux abords des infrastructures, de cheminements piétonniers ou encore de mise en place d'arrêts de bus pour les transports scolaires.

Pour 2024, il est proposé d'aménager et de sécuriser la route de Boisinges, ainsi que son croisement avec la route de Mézy, et d'acquérir un radar pédagogique.

Les objectifs poursuivis sont les suivants : Limiter les vitesses automobiles pratiquées ; Sécuriser les arrêts de bus ; Inciter aux déplacements dits « doux » (piétons et vélos) en sécurisant leurs cheminements.

L'estimation prévisionnelle de 220.075,05 € HT prend en compte les postes suivants :

- La réalisation des travaux de voirie (plateau, trottoirs, enrobés, cheminement piéton...)
- L'acquisition d'un radar pédagogique.

Une subvention de 30%, soit 66.022,52 € est demandée.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le montant prévisionnel et le plan de financement du projet
- **SOLLICITE** l'aide maximale du Conseil départemental au titre du produit des amendes de police
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance

Maryse BOCHATON

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le

Publication en ligne le

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale CHAPUIS